

Tartegnin, le 24 avril 2023

PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2023

### COMPTES 2022

Au Conseil Général de Tartegnin,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2022, que nous vous présentons, bouclent avec un excédent de charges de CHF 23'824.16 après amortissements et prélèvements / attributions aux fonds de réserves. Ce résultat négatif est sensiblement inférieur à celui prévu par le budget qui annonçait un déficit de CHF 136'920.00.

Nous pouvons relever les éléments suivants pour l'exercice 2022 :

- par rapport à l'année 2021, le total des revenus, après amortissements et prélèvements / attributions aux fonds de réserves, a augmenté de CHF 238'241.04, soit de 20,3% ; tandis que les charges ont augmenté de CHF 169'241.86, soit de 13,3% ;
- les amortissements (du patrimoine financier et administratif) et prélèvements aux fonds de réserves se montent respectivement CHF 122'080.40 et CHF 105'638.78 ;
- à la demande de la Commission de Gestion, les vacations ont été répertoriées dans les divers dicastères.  
Le total des vacations de la Municipalité s'élève à CHF 46'070.00, contre un montant de CHF 40'600.00 prévu dans le budget 2022. Les dicastères Route-EP (CHF 6'590.00), Urbanisme (CHF 5'140.00), Places-Cimetière (CHF 4'960.00) et Bâtiments (CHF 4'890) sont les plus forts contributeurs ;
- la certification CyberSAFE entraîne un dépassement de CHF 3'730.67 (compte 120.311.00) et CHF 4'295,80 (compte 120.318.01) lié à la certification et aux frais et maintenances informatiques y relatifs ;
- l'impact sur la cotisation employeur à la Caisse de Pension et de Prévoyance (compte 130.304.00), à la suite de la demande d'affiliation de 2 municipaux, est de CHF 4'210.00 pour l'année 2022.

## **Comptes par ordre administratif**

### **210 Impôts**

Les impôts sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les droits de mutation et les gains immobiliers ont fortement augmenté durant pour l'année 2022. Ceci surtout par rapport aux montants du budget :

- soit CHF 771'363.24 reçus pour les personnes physiques (comptes 210.210.400.01, 02, 03 et 05) contre CHF 637'000 au budget ;
- soit CHF 75'024.15 reçus pour l'impôt sur les droits de mutation (comptes 210.404.00) contre CHF 5'000.00 au budget ;
- soit CHF 85'476.10 reçus pour l'impôt sur les gains immobiliers (compte 210.441.03) contre CHF 5'000.00 au budget.

Par rapport à 2021, le total des impôts (rubrique 210) est en hausse de 39.8 %, soit un montant de CHF 285'105.10.

### **220 Finances**

L'alimentation du fond de péréquation (compte 220.352.09, pour CHF 199'207.00) ainsi que le revenu lié aux péréquations directes (population, plafonnement du taux) (compte 220.452.09, pour CHF 74'294.00) ne sont que des valeurs provisoires fournies par le canton.

Le budget était basé sur des acomptes d'alimentation pour un montant de CHF 160'000.00 et un revenu de péréquation estimé de CHF 99'000.00.

Ces variations importantes proviennent de la hausse de la valeur du point d'impôt communal par habitant qui est étroitement liée aux rentrées fiscales.

Le point d'impôt communal par habitant est de CHF 45.17 en 2017, de CHF 50.04 en 2018, de CHF 46.97 en 2019, de CHF 34.25 en 2020, de CHF 32.73 en 2021 et de CHF 41.65 pour l'année 2022 (les chiffres proviennent des formulaires fournis à la Préfecture par notre boursier).

Le point d'impôt communal permet de mesurer la richesse des habitants d'une commune. Ce dernier est égal au produit d'une année fiscale de l'impôt des personnes physiques divisé par le coefficient fiscal communal appliqué à l'année en question.

La hausse des taux d'intérêts durant l'année 2022 entraîne une hausse significative des intérêts des dettes à moyen et long terme (compte 220.322.00) qui passent à CHF 7'672.83, au lieu de CHF 3'800.00 prévu au budget.

### **351 Bâtiment communal**

Le départ d'un locataire et la rénovation nécessaire du logement ont occasionné un manque de revenus locatifs de CHF 7'260.00 (compte 351.427.00).

Le budget prévoyait une location du 1<sup>er</sup> étage (compte 351.427.01) qui ne s'est jamais matérialisée malgré les efforts de la Municipalité.

### **430 Routes**

Un décompte final tardif (travaux effectués en 2019/2020 pour un montant de CHF 10'133.70), des travaux liés à la fuite de la fontaine à la place du Terroir (CHF 2'936.35) ainsi que la réfection d'une grille à la rue des Pressoirs (CHF 2'148.65) impactent le coût de l'entretien des routes (compte 430.314.00)

### **440 Parc, promenades et cimetière**

Les dépenses que la Municipalité a effectuées hors budget mais dans le cadre de ses compétences municipales sont liées à la réfection du toit de la cabane, le remplacement du robinet d'arrosage et la réfection d'un mur du cimetière (compte 440.314.00) pour un montant total de CHF 9'488.50.

### **460 Réseau d'égouts et d'épuration**

Un dépassement des frais d'entretien des canalisations et collecteurs, prévu au budget pour un montant de CHF 5'000.00, mais dont les dépenses atteignent un total de CHF 19'829.85 (compte 460.314.00).

Les dépenses imprévisibles ont été notamment :

- la réfection du collecteur EC dans la ruelle Barraud-Blanchard pour un montant de CHF 7'286.05 ;
- le curage EC dans la ruelle Berthet-Munier pour CHF 2'989.75.

### **500, 510 et 520 ENJEU**

Les charges comptabilisées pour 2022 proviennent des comptes bouclés par l'Association Enfance & Jeunesse, mais pas encore acceptés par le Conseil intercommunal. Globalement elles restent en ligne avec le budget. Toutefois, de par l'augmentation du nombre d'enfants de notre commune, elles ont augmenté de CHF 6'768.60, soit 4,9%, par rapport à 2021 (P.M. : en 2021, les charges avaient augmenté de CHF 12'603.36, soit 10,03 %, par rapport à 2020).

### **6 Police**

L'augmentation des dépenses pour la Réforme policière (compte 600.351.1) provient de la hausse de la valeur du point d'impôt communal par habitant qui est étroitement liée aux rentrées fiscales.

### **7 Sécurité sociale**

Les charges totales de ce dicastère augmentent de CHF 90'522.88, soit 44.5 %, par rapport à 2021.

La majorité de cette augmentation est due à une hausse significative de notre participation à la cohésion sociale (compte 720.351.00). Celle-ci passe en effet de CHF 114'253.00 en 2021 à CHF 203'557.00 en 2022, soit une augmentation de CHF 89'204.00 ou 78 %.

Tout comme pour l'alimentation du fond de péréquation (sous 220 Finances), la facture sociale cantonale (compte 720.351.00, pour CHF 203'557.00) est une valeur provisoire fournie par le canton.

### **810 Service des eaux**

Les charges liées à ce poste restent importantes pour l'exercice 2022 et bien supérieures au montant prévu au budget, respectivement de CHF 60'158.40 versus CHF 35'360.00 au budget 2022.

Les dépenses extraordinaires et imprévisibles pour le compte 810.314.00 sont :

- les travaux à la suite de la rupture de la conduite ESP rue du Terroir en date du 18.01.2022, pour un total de CHF 11'133.15 ;
- la construction d'une chambre de vannes pour la fontaine rue du Terroir ainsi que la réfection des pavées autour de la fontaine place du Terroir pour un montant total de CHF 13'377.20 ;
- les travaux à la suite de la rupture de la conduite ESP rue du Terroir en date du 24.07.2022, pour un total de CHF 11'260.80.

*Veillez trouver en annexe des graphiques de répartition des charges et des revenus établis selon la liste des comptes par ordre administratif et donc en tenant compte de la ventilation des vacations dans les divers dicastères.*

### **Bilans comparés**

#### **922 Dettes à moyen et long terme**

Le montant des dettes à moyen et long terme a légèrement diminué par rapport à 2021 (CHF 1'450'000.00) et se montent à CHF 1'400'000.00 (rubrique 922 des bilans comparés).

En conclusion, bien que le résultat 2022 soit négatif, nous avons maîtrisé les dépenses et le résultat tient compte d'amortissements sur investissement pour un total de CHF 122'080.40.

## **CONCLUSION**

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de la commune de Tartegnin

- Vu le préavis de la Municipalité n° 03/2023 ;
- Oûi le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

**décide**

- d'accepter l'utilisation des compétences municipales citées plus haut dans le présent préavis ;
- d'accepter les comptes de fonctionnement 2022 de la bourse communale, les comptes d'investissements, les comptes du bilan au 31 décembre 2022 et leurs variations, et le tableau des investissements tels que présentés ;
- d'accepter les attributions et prélèvements de provision pour l'année 2022 ;
- d'accepter les dépenses imprévisibles liées au Réseau d'égouts et d'épuration et le Service des eaux ;
- d'en donner décharge au boursier, à la Municipalité ainsi qu'à la commission de gestion et finances.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Jayet

Céline Etoupe

**Annexes :** Comptes 2022  
Graphiques « Répartition des charges/revenus 2022 »  
Tableau « Impôts communaux personnes physiques par classe de revenu imposable dans la commune »  
pour les années 2015 à 2020